



La passion de la
propriété industrielle
depuis 1867

CASALONGA 



LES PROCEDURES ORALES EN VISIOCONFERENCE DEVANT L'OEB

Virginie MARTIN-CHARBONNEAU – 09.02.2021
v.martin-charbonneau@casalonga.com

CASALONGA 

Accélération de l'usage de la visioconférence par l'OEB en raison du contexte sanitaire

- ❖ **En examen** (*décisions Pdt OEB 01.04.2020, 13.05.2020 et 17.12.2020*)
 - démarrage des procédures orales par VICO en 1998
 - les procédures orales sont tenues d'office par VICO depuis le 02.04.2020
- ❖ **En opposition** (*décisions Pdt OEB 14.04.2020, 13.05.2020 et 10.11.2020*)
 - projet pilote depuis le 04.05.2020, prorogé jusqu'au 15.09.2021
 - en 2020, VICO facultative: proposée par la DO, sous réserve de l'accord de toutes les parties sinon report de la PO – 230 cas traités de mai à nov. 2020 (4% des dossiers)
 - depuis le 04.01.2021 et jusqu'au 15.09.2021: compte tenu du faible taux de participation et de l'accumulation des dossiers : VICO d'office, l'objectif étant de 360 décisions/mois
- ❖ **En recours:**
 - communiqué des CR du 15.05.2020: les PO peuvent être conduites par VICO, sous réserve de l'accord des parties – plus de 150 PO en recours de mai à déc.2020
 - 01.04.2021: entrée en vigueur de l'Art.15bis RPCR permettant la tenue des POs par VICO sans solliciter l'accord des parties
- ❖ **Mesures d'instruction** (*décision CA OEB 15.12.2020*)
Modification des R117 +118 CBE, EEV 01.01.2021: permet le recours à la VICO

En examen

décision Pdt OEB du 17.12.2020, JO 12-2020 A134

- ❖ **Les procédures orales devant les divisions d'examen sont tenues par visioconférence**
- ❖ **Sauf en cas de motif sérieux s'y opposant**, à l'initiative de la division d'examen ou sur requête du demandeur.
- ❖ Le rejet d'une requête visant à la tenue d'une PO dans les locaux de l'OEB est motivé, et ne peut faire l'objet d'un recours indépendant.
- ❖ En cas de problèmes techniques empêchant la conduite de la PO dans le respect des droits du demandeur (Art.113 et 116 CBE): la division émet une nouvelle citation.
- ❖ Si le demandeur ne se connecte pas: la PO peut être poursuivie en son absence (R.115(2) CBE).

En opposition

décision Pdt OEB du 10.11.2020, JO 11-2020 A121

- ❖ Depuis le 04.01.2021, les procédures orales devant les divisions d'opposition sont tenues par visioconférence
- ❖ Sauf en cas de motif sérieux s'y opposant, à l'initiative de la division d'opposition ou sur requête d'une partie.
- ❖ Le rejet d'une requête visant à la tenue d'une PO dans les locaux de l'OEB est motivé, et ne peut faire l'objet d'un recours indépendant.
- ❖ Problèmes techniques empêchant la conduite de la PO dans le respect des droits des parties (Art.113 + 116 CBE): nouvelle citation.
- ❖ Si une partie ne se connecte pas: la PO peut être poursuivie en son absence (R.115(2) CBE).
- ❖ Les parties, leurs mandataires, et tout accompagnant peuvent se connecter depuis des lieux différents, à condition que le nombre de participants ne fasse pas obstacle au déroulement efficace de la procédure.

En recours

Nouvel Article 15bis RPCR – EEV 01.04.2021

- ❖ **Article 15bisRPCR - Procédures orales tenues par visioconférence**
 - (1) La chambre peut décider de tenir une PO par VICO lorsqu'elle le juge approprié, soit sur requête d'une partie, soit d'office.
 - (2) Dans le cas d'une PO en présentiel: une partie, un mandataire ou un assistant peut, sur requête, être autorisé à participer à la PO par VICO.
 - (3) Dans tous les cas: un ou plusieurs membres de la chambre peuvent participer à la PO par VICO, sous réserve de l'accord du président.
- ❖ **Depuis le 01.01.2021**, pouvoir discrétionnaire des chambres de recours de tenir des procédures orales par VICO.
Les chambres peuvent citer les parties à une PO en imposant la VICO à une date antérieure au 01.04.2021, et peuvent convertir les PO prévues en présentiel avant cette date en PO par VICO, **sans que le consentement des parties doive être obtenu.**

Mesures d'instruction

décision CA OEB 15.12.2020 – modification R117-118 CBE

- ❖ Depuis le 01.01.2021, les mesures d'instructions
 - peuvent avoir lieu par VICO,
 - sont obligatoirement exécutées par VICO si la PO a lieu par VICO
- ❖ Audition d'une partie, témoins, experts par VICO:
 - d'office par décision de la division, ou sur leur demande;
 - reçoivent des identifiants de connexion personnels;
 - ne peuvent pas se connecter à la PO ou y assister en tant que membres du public ni même l'écouter, avant d'avoir été entendus.
- ❖ Inspection par VICO:
 - à condition que l'objet soit mis à disposition dans les locaux de l'OEB;
 - par l'un des membres de la division, devant une caméra;
 - inapplicable si la mesure d'instruction concerne le toucher, la texture, le maniement ou toute caractéristique qui ne peut être vue correctement.

Motifs sérieux s'opposant à l'utilisation d'office de la VICO

- ❖ Exemples de motifs sérieux:
 - **empêchements de nature personnelle** s'appliquant aux personnes dont la présence est essentielle (mandataire, témoin), par ex. déficience visuelle empêchant le suivi de la PO sur écran;
 - **motifs liés à la procédure**, par ex. nécessitant l'inspection d'un objet dont les propriétés haptiques sont essentielles;
 - **mais PAS: objections générales liées à la fiabilité de la technologie de VICO ou la non-disponibilité de l'équipement nécessaire.**
- ❖ A faire valoir le plus tôt possible, idéalement en même temps que la requête en PO.
- ❖ Conséquences: la PO est reportée au-delà du 15.09.2021.
- ❖ NB: distinct des motifs classiques de report des POs (Dir. E-III 7.1.1), qui ne portent pas sur l'usage de la VICO

Constitution de la division

- ❖ Les membres de la division d'opposition/d'examen peuvent se connecter à distance à la VICO depuis des lieux différents. Dans ce cas, les membres de la division délibèrent et procèdent au vote entre eux via un canal de communication distinct;
- ❖ Les parties en sont informées au début de la PO;
- ❖ Le lieu où la division d'opposition/d'examen a été constituée est considéré comme le lieu où se tient la PO.

Moyens techniques

- ❖ L'OEB utilise actuellement deux plateformes de VICO:
 - **Zoom** en opposition
 - **Skype Entreprise** en examen et parfois en opposition (si pas d'interprétation)
 - En recours: Skype quand la Chambre est réunie à Haar, Zoom sinon.
- ❖ Inutile de souscrire aux versions payantes de ces logiciels
- ❖ Possibilité d'effectuer **un call test** en prenant RV auprès de la Service Line de l'OEB par mail à serviceline@epo.org ou par tel au (+31) (0) 70 340 4444 - recommandé au moins 10 jours ouvrables (2 semaines) avant la date de la PO
- ❖ **Importance du matériel:**
 - ordinateur avec système d'exploitation Windows ou Mac récent;
 - webcam de bonne qualité;
 - écran suffisamment grand pour avoir une bonne visibilité;
 - audio: matériel de haute qualité (casque USB avec micro);
 - bande passante internet (débit émission et réception d'au moins 2 Mbits/s).

Accès du public aux POs en visioconférence

- ❖ **Toute personne peut demander à assister à distance à une PO tenue sous forme de VICO dans le cadre d'une procédure d'opposition.**
- ❖ **Requête à présenter à l'OEB à : support@epo.org au moins 3 jours ouvrables avant la date de la PO.**
- ❖ La requête doit être présentée par le membre du public souhaitant assister à la PO, et doit contenir: le No de la demande de brevet; la date de la PO; le nom de l'auteur de la requête; son adresse électronique.
- ❖ La requête vaut engagement à respecter les conditions de participation.
- ❖ Les données de connexion à la PO sont envoyées par l'OEB à l'adresse électronique fournie.
- ❖ Cas de refus: trop grand nombre de requêtes à une même PO; personne ayant enfreint les conditions de participation aux POs en VICO.

Conditions d'accès du public aux POs en VICO

- ❖ Le membre du public souhaitant assister à la PO soit s'identifier pour obtenir les données de connexion (pas de public anonyme)
- ❖ Interdiction d'allumer sa caméra ou son micro – a fortiori d'intervenir de quelque manière que ce soit
- ❖ Sur demande du président: le membre du public doit temporairement allumer sa caméra pour que les participants puissent l'identifier (comme pour une participation en présentiel)
- ❖ Interdiction formelle de réaliser un enregistrement visuel et/ou sonore, ou de retransmettre tout ou partie de la PO
- ❖ Interdiction de partager les données de connexion avec un tiers
- ❖ Respecter toutes instructions du Président de la division
- ❖ En cas de non respect: exclusion de la PO

Accès du public aux POs de recours en VICO

- ❖ Lorsque la chambre est réunie les locaux de Haar : dans une salle prévue à cet effet;
- ❖ **Lorsque la PO se tient via Zoom: possibilité d'assister à la PO par visioconférence**, requête à formuler par courrier électronique à reception-haar@epo.org
- ❖ Il est interdit:
 - d'enregistrer une PO;
 - de faire suivre à des tiers le lien envoyé aux participants afin qu'ils puissent assister à une PO.

Dépôts de documents au cours de la PO

décision Pdt OEB du 13.05.2020, JO 05-2020 A71 + A72

- ❖ **Par courrier électronique**, à l'adresse électronique indiquée en début de PO par la division d'examen, la division d'opposition ou la chambre de recours
- ❖ Documents déposés **en pièce jointe au courrier électronique**
 - Pièces modifiées de la demande de brevet ou du brevet: **format PDF**
 - Autres documents: tout format susceptible d'être ouvert par l'OEB et lisible
- ❖ **Signature:**
 - incluse dans la pièce jointe, ou dans le corps du courrier électronique;
 - série de caractères: indiquant le nom et la qualité de l'intervenant;
 - image en facsimilé: reproduction image de la signature de l'intervenant
- ❖ Confirmation papier non requise
- ❖ Les documents déposées par courrier électronique sont ouvertes à l'inspection publique (Art.128 CBE). L'avis de confidentialité ajouté systématiquement aux courriers électroniques n'est pas considéré comme une requête visant à exclure ces pièces de l'inspection publique.

Déroulement pratique de la PO

- ❖ 2 à 5 semaines avant: courrier électronique de confirmation
 - confirme la date + l'heure, et précise les données de connexion;
 - invitant chaque participant à répondre par retour (confirmer son email et No de tel)
- ❖ Vérification de l'identité des parties: présentation du badge OEB pour les mandataires agréés, sinon pièce d'identité dans une salle virtuelle dédiée.
- ❖ Echanges d'emails: email adressé à chaque mandataire par le 1^{er} membre, indiquant les adresses email de chacun des membres de la division et un No de téléphone en cas de problèmes techniques. Accuser réception immédiatement
- ❖ Interprétation simultanée
- ❖ Dépôt de documents: par email au 1^{er} membre, qui transmet à tous (autres membres, parties, interprètes)
- ❖ Délibérations – salle virtuelle dédiée non publique; ne pas se déconnecter, mais couper micro et caméra.
- ❖ En cas de problème technique: tenter une déconnexion/reconnexion; en cas d'échec appeler immédiatement la division.

Conseils pratiques de préparation

- ❖ Effectuer le call test au moins 2 semaines avant la PO
- ❖ Visualiser les modules de formation (e-learning cf site de l'OEB)
- ❖ Préparation du dossier: même niveau de préparation que pour une PO en présentiel.
- ❖ Préparer tous documents à l'avance, dans un dossier électronique dédié (notamment descriptions modifiées adaptées aux requêtes; nouvelles requêtes le cas échéant).
- ❖ Prévoir une salle dédiée, calme et disposant d'une bonne connexion internet /WIFI; permettant de réunir tous les participants le cas échéant.
- ❖ Demander une connexion par participant à la PO.
- ❖ Prévoir badge OEB et une pièce d'identité (CNI ou passeport).
- ❖ Eviter de porter un masque pour s'exprimer.
- ❖ Couper le micro quand on ne s'exprime pas; mais jamais la caméra.

Quel avenir pour les POs en VICO après la pandémie?

- ❖ En examen: restera systématique sauf exception
- ❖ En recours: usage discrétionnaire par les Chambres
- ❖ En opposition: quelle suite sera donnée au projet pilote après le 15.09.2021?

Merci pour votre attention !

Avez-vous des questions ?



SPE AVOCATS & CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

31 Rue de Fleurus- F-75006 PARIS
Tel: +33 (0)1 45 61 94 64 - Fax: +33 (0)1 45 63 94 21
Palais K177

www.casalonga.com

 [Cabinet Casalonga](#)

PARIS | MUNICH | ALICANTE | GRENOBLE | LYON | TOULOUSE | MONTPELLIER | BEAUNE